

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 15 mars 2021 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller (vidéoconférence)
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère (vidéoconférence)
M. Clément Gignac, Conseiller (vidéoconférence)
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller (vidéoconférence)
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale
M. Michel Ross, Inspecteur (vidéoconférence)

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale :
8. Demande de dérogation mineure pour le 882, chemin Thomas-Maher
9. Demande de dérogation mineure pour le 726, chemin Thomas-Maher
10. Élections du 7 novembre 2021
11. Rampe de mise à l'eau
12. Caméras aux bacs semi-enfouis
13. Centre culturel multifonctionnel
14. Modification au Règlement de lotissement en vertu de l'art. 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*
15. Projet de développement Montée du Lac
16. Patrouille nautique
17. Autres sujets

18. Période de questions
19. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après y avoir ajouté les points suivants au point 17, soit :

- a) Baisse du niveau du lac
- b) Cellulaires
- c) Airbnb
- d) Ajustement de salaire de M. Michel Ross.

Le maire mentionne de plus que le point 9 sera déplacé après le point 17 pour permettre à M. Sheedy de quitter avant de discuter de ce point pour lequel il ne pourra participer étant en conflit d'intérêt.

CA-21-03-15-01 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2021

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 février 2021, celui-ci est adopté tel que déposé.

M. Jacques Tessier demande un suivi sur le point traitant de la Diagnose du lac. Mme Jocelyne Boivin répond qu'elle a communiqué avec M. Michaël Leblanc de la CBJC et ce dernier communiquera avec nous à la fin mars ou début avril pour fixer une rencontre pour nous faire une présentation.

CA-21-03-15-02 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 tel que déposé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2021 ;
- Conciliation bancaire au 28 février 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2021 ;

CA-21-03-15-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de février 2021 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mars 2021

CA-21-03-15-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois de mars 2021, tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

M. Michel Ross explique aux membres du conseil les rapports d'activités préparés pour le mois de février 2021. Il dépose également les demandes de permis et certificats pour le mois de février.

M. Ross mentionne également avoir reçu une plainte concernant un citoyen qui annonce sa propriété sur le site des Airbnb et qui la loue pratiquement toutes les fins de semaine. Nous n'avons pratiquement rien dans notre règlement pour sévir à moins d'avoir une preuve à offrir et des témoins pour venir témoigner à la Cour. Il est suggéré de recommander à la personne plaignante de communiquer avec la S.Q. puisqu'il s'agit d'attroupement illégal. Mme Viviers communiquera toutefois avec notre procureur pour voir comment traiter ce dossier.

CA-21-02-15-05 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers mentionne avoir reçu une lettre de remerciement pour le don fait aux Petits Frères.

Elle mentionne également avoir reçu une demande de l'Association pulmonaire du Québec pour la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021. Après discussion, il est convenu de commander une *Trousse Clé en main* pour soutenir cette campagne.

CA-21-02-15-06 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à la majorité, le Conseil autorise l'achat d'une Trousse Clé en main au montant de 335 \$, dans le cadre de la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021.

ADOPTÉ

Mme Jocelyne Boivin mentionne avoir reçu le dépliant de Camp Académie pour la saison estivale où il est mentionné qu'il y aurait une semaine intensive de ski nautique/wakeboard/wakesurf le jour et des cours d'anglais le soir et que les jeunes coucheraient au camp. Cette semaine intensive coûterait 975 \$. Elle demande à M. Sheedy s'il est au courant de cette semaine intensive.

M. Jean-Sébastien Sheedy répond qu'il n'en a pas entendu parler mais vérifiera auprès de M. Éric Bilodeau et nous donnera une réponse sous peu.

8. Demande de dérogation mineure pour le 882, chemin Thomas-Maher

La secrétaire-trésorière présente la demande de dérogation mineure des propriétaires du 882, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph :

Considérant que les propriétaires ont fait une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage attenant à la résidence et empiétant à l'intérieur de la marge latérale gauche. La construction de forme régulière empiète de 0.25 m. et 1.99 m. à l'intérieur de la marge latérale de 5 m. en conformité avec l'article 54 du *Règlement de zonage 2017-250*.

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-231 régissant les dérogations mineures;

Considérant qu'il y a eu publication de la demande dans le journal *Le Courrier de Portneuf* le 17 février 2021 et qu'une copie de cet avis public a été transmise aux deux voisins de ladite propriété;

Considérant les précisions apportées par le Président du Comité consultatif d'urbanisme et tenant compte des explications et discussions intervenues entre les membres du CCU qui considèrent qu'il est possible de construire ce garage tout en respectant les normes et que les propriétaires pourraient déplacer le coin nord du garage tout en travaillant l'angle.

Considérant que les membres du CCU sont prêts à accepter la dérogation de 0.25 m. soit 4.75 m. au coin sud mais qu'ils souhaitent que la marge de 5 m. de la ligne de lot soit respectée au coin nord.

Considérant les recommandations présentées par le Président du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil en vient à la conclusion de demander aux propriétaires de présenter une autre alternative qui répond aux normes et de déposer ce document au CCU qui en fera l'étude à nouveau avant de présenter le tout aux membres du Conseil municipal.

9. Demande de dérogation mineure pour le 726, chemin Thomas-Maher

Ce point est reporté après le point 17.

10.- Élections du 7 novembre 2021

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11.- Rampe de mise à l'eau

Mme Viviers remet aux membres un projet d'avis pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à compter de cette année. Elle explique que compte tenu que nous devons distribuer des puces à tous nos citoyens et pour couvrir une partie des frais d'installation du lecteur et des caméras, il avait été convenu de facturer 100 \$ par puce émise.

Pour ce qui est des années subséquentes, il est convenu de laisser la décision quant au coût annuel pour la réactivation de la puce, au nouveau Conseil de ville qui sera élu à l'automne.

CA-21-03-15-07 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil fixe le coût de l'acquisition d'une puce pour l'accès à la rampe de mise à l'eau à 100 \$ pour l'année 2021.

ADOPTÉ

12.- Caméras aux bacs semi-enfouis

Mme Viviers mentionne que suite aux photos prises par les caméras de surveillance démontrant une personne qui laissait ses déchets autour des bacs semi-enfouis, ces photos ont été remises à la Sûreté du Québec qui nous a transmis l'identification de la propriétaire fautive. Il s'agit d'une résidente de Ville de Lac-Saint-Joseph. Un avis d'infraction sera transmis sous peu.

M. Jacques Tessier ajoute également qu'il a intercepté une dame de Shannon qui était en train de déposer ses déchets dans nos bacs et qu'il l'a avertie. Mme Viviers lui transmettra une lettre également pour lui indiquer que c'est réservé aux propriétaires de Ville de Lac-Saint-Joseph.

13.- Centre culturel multifonctionnel

Mme Viviers informe les membres du Conseil que notre demande de subvention pour la construction du Centre culturel multifonctionnel nous a été refusée parce que nous n'étions pas admissibles, ne faisant pas partie de l'Entente bilatérale Canada-Québec et que de plus nous n'ajoutions pas une bibliothèque en partenariat avec le Conseil des Arts.

Toutefois, M. Duval mentionne que le travail qui a été fait n'est pas perdu et que dès qu'un nouveau programme de subvention sera disponible, nous transmettrons une autre demande.

14.- Modification au Règlement de lotissement en vertu de l'art. 92.1 de la Loi sur les cités et villes

Il y aura une réunion du CCU, jeudi le 18 mars prochain et nous étudierons ce point. Celui-ci est donc reporté à une prochaine réunion.

15.- Projet développement Marc Lachance

Ce dossier est à l'étude lors de la réunion du CCU du 18 mars. Ce point est donc reporté à une prochaine réunion.

16.- Patrouille nautique

Mme Viviers explique aux membres qu'une rencontre a eu lieu la semaine précédente avec les maires et directeurs généraux de Lac-Saint-Joseph, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac afin de discuter de la formation d'une patrouille nautique.

Il a été convenu qu'une entente intermunicipale entre les trois (3) villes et peut-être la SÉPAQ serait rédigée par M. Marcel Grenier, d.g. de Ste-Catherine établissant les termes et conditions d'une patrouille qui serait supervisée par M. Keven Beaumont puisque ce serait des équipes de pompiers qui ont la formation nécessaire, qui seraient responsables de cette patrouille.

Après discussion concernant un bateau à savoir un achat ou une location, il a été convenu d'acheter un bateau Zodiac, 23 pieds avec un moteur de 90 forces, via un crédit-bail Desjardins sur une période de 5 ans. M. Michel Croteau mentionne avoir discuté avec M. Yann-Éric Pomerleau à ce sujet et que le coût serait de 43 000 \$. Le bateau serait stationné à un quai de Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

La patrouille pourrait être en poste du 15 juin au 15 août pour les deux (2) prochaines années puisque des travaux de réfection du barrage de Duchesnay seront faits du 25 août au 1^{er} décembre pour les deux prochaines années et qu'ils devront baisser le niveau du lac à compter du 15 août. L'horaire de travail serait du jeudi au dimanche, de 11h00 à 20h00.

CA-21-03-15-08 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité de donner mandat à M. Marcel Grenier pour préparer une entente intermunicipale établissant les modalités d'une patrouille nautique, entente qui sera adoptée après approbation lors d'une séance du Conseil.

ADOPTÉ

17.- Autres sujets

a) Baisse du niveau de l'eau

Ce point a été discuté plus haut.

b) Cellulaires

Mme Viviers mentionne que des citoyens téléphonent pour se plaindre de la couverture du cellulaire autour du lac. M. Yvan Duval répond qu'il n'a pas de nouvelles de la MRC qui chapeaute ce dossier, toutefois nous serions la ville choisie pour le test pilote à cause du camp de jour qui nécessite plus de sécurité.

On ne peut installer une grosse antenne sur le territoire qui coûterait trop cher mais de minis antennes répétitives pourraient être installées. Ça prend un rapport topographique. La d.g. de la MRC n'est qu'une courroie de transmission. M. Michel Croteau a déjà rencontré M. Éric Caire et lui en a parlé. Celui-ci le contactera à nouveau pour le sensibiliser.

c) Ressources humaines

Mme Viviers mentionne que notre inspecteur est de retour à temps plein depuis le mois de janvier et qu'il avait été convenu que son salaire serait révisé au 1^{er} avril. Il sera maintenant admissible à l'assurance collective et au fonds de pension. Elle mentionne que M. Ross avait demandé au départ un salaire horaire de 30 \$ et que durant sa période d'essai, on lui avait accordé 28,50 \$. Malheureusement, il a eu deux gros accidents dans la première année et a été absent une bonne partie de l'année.

Après discussion, il est convenu d'augmenter le salaire horaire de M. Ross à 30 \$ et à lui accorder les bénéfices marginaux auxquels il a droit.

CA-21-03-15-09 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité d'augmenter le taux horaire du salaire de M. Michel Ross à 30 \$ et de lui accorder les bénéfices marginaux auxquels il a droit.

ADOPTÉ

d) Camp Académie

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne qu'il a eu l'information concernant le camp intensif dont Mme Boivin parlait au point 7. Ce camp n'aura probablement pas lieu puisqu'il n'y a pas assez d'inscription et s'il avait lieu, les jeunes iraient coucher au Lac-Sergent et ne resteraient pas au Club Nautique St-Louis.

M. Sheedy quitte ensuite la réunion, étant en conflit d'intérêts pour le point suivant.

9.- Demande de dérogation mineure pour le 726, chemin Thomas-Maher

M. Michel Croteau explique la demande de dérogation. Mme Giroux a un petit terrain dans la Baie-des-Maher et la maison a été placée à angle pour voir le lac. Elle doit également se garder de l'espace pour une fosse septique. De l'autre côté, elle a fait un aménagement paysager qui lui a coûté environ 10 000 \$.

C'est une question d'équité, on l'a déjà accordé pour un autre citoyen qui avait défait un garage qui était attaché à la maison. Il ne faut pas que les coûts d'implantation soient plus élevés que la maison même. Elle a de plus le consentement de tous les voisins. Il y va de l'intérêt de la ville et du citoyen.

M. Claude Tessier mentionne que le CCU a étudié le dossier et que son garage détaché pourrait être à un mètre du voisin. Il accepte les explications du maire et est d'accord. Il précise toutefois que les membres du CCU ne recommandent pas l'acceptation de cette demande de dérogation.

Un autre membre mentionne qu'une dérogation de 5.5 m. n'est pas une dérogation mineure, c'est majeur.

M. Michel Ross mentionne que ce qui a été proposé est le plan déposé. Elle avait une contrainte au niveau du mât électrique. Elle pourrait avancer le garage de 0.5 m. C'est une situation particulière. Il faudrait également que l'écoulement du toit ne se fasse pas chez les voisins.

Il est recommandé :

- a) D'obtenir l'autorisation écrites des trois (3) voisins;
- b) Pas d'écoulement chez les voisins;
- c) Gagner 0.5 m. pour respecter la marge de 1 m.

M. Ross va communiquer avec la propriétaire pour trouver une solution acceptable et représentera le dossier aux membres du CCU.

18.- Période de questions

Aucune question.

19.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h35.

CA-21-03-15-10 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h35.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière